



PREFET DU MORBIHAN

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE

VIGILANCE DE NIVEAU ORANGE
MESSAGE DESTINÉ AUX MAIRES et AUX SERVICES

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau orange** (niveau 3 sur une échelle de 4) pour les phénomènes suivants :

AVIS DE VIGILANCE ORANGE VENT VIOLENT

Début de l'épisode : ce jour lundi 6 mars 2017 à 7 h 00

Fin prévisible de l'épisode : ce jour à 21 h 00

Circulation d'une perturbation pluvieuse active, avec des vents qui ne sont encore que modérés. Les vents sont pilotés par la dépression de surface (993 hPa) située pour l'instant au large des côtes du Finistère.

Evolution prévue :

Les vents se renforcent très rapidement ce matin à l'approche de la dépression. Des rafales d'ouest tournant nord-ouest de l'ordre de 110 à 120 km/h sont attendues dans les terres en Bretagne, voire 130 km/h sur l'ouest de la Bretagne.

Atténuation par l'ouest entre la fin de journée et la soirée.

Il est très fortement conseillé aux maires :

- de surveiller les manifestations de plein air prévues dans leur commune,
- de faire respecter les consignes d'utilisation des chapiteaux en fonction de la force du vent,
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :
 - o Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent ;
 - o Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral ;
 - o Soyez vigilants face aux chutes possibles de branches ou d'objets divers ;
 - o N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
 - o Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
 - o Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- d'informer les gestionnaires de camping des conseils de comportement suivants :
 - o Surveillez les arbres (qui auront été élagués lors de travaux d'entretien) ;
 - o Regroupez les campeurs dans un abri en dur en cas de vent très violent.
- de vérifier auprès des professionnels du bâtiment que les mesures de prévention du risque de renversement des grues de chantier ont été prises.

.../...

Conséquences possibles :

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Les panneaux d'affichage peuvent être touchés.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

Fait à Vannes, le 6 mars 2017 à 8 h 00

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice de Cabinet,



Charlotte CREPON

Message transmis aux services suivants :

- | | | |
|----------------------------------|------------------------------|-----------------|
| - CODIS | - Groupement de Gendarmerie | - DDSP |
| - DDTM | - UT DREAL | - DT ARS |
| - DSDEN | - DDPP | - DDCS |
| - Préfecture de zone (COZ) | - Météo-France | - DIRO |
| - Sous-préfecture de Lorient | - Sous-préfecture de Pontivy | - DMD |
| - SAMU | - CHBA | - CHBS |
| - Base hélicoptère | - Région (voies navigables) | - CROSS A |
| - Conseil Départemental (routes) | - Vannes Agglo | - Lorient Agglo |
| - RTE | - ENEDIS | - GrDF |
| - Orange | - SNCF | - CTRL |
| - Eau du Morbihan | - IAV | - SAUR |
| - VEOLIA | - CEO | |